



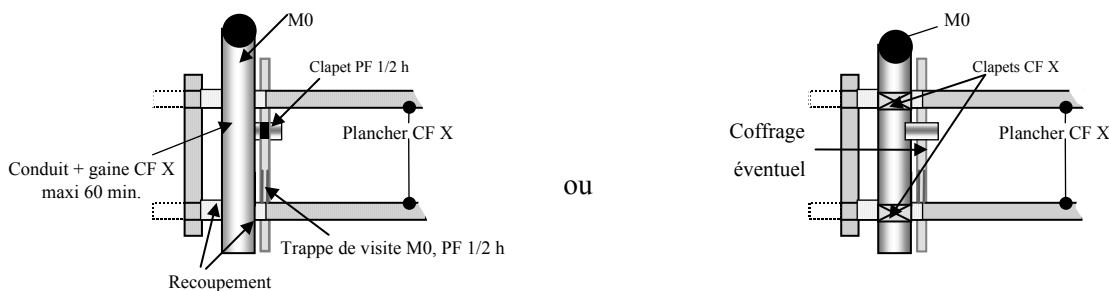
CH 5	E.R.P	V.M.C Principes de sécurité	REF
---------	-------	--------------------------------	-----

La Ventilation Mécanique Contrôlée, installation destinée à assurer l'extraction mécanique de l'air vicié des locaux, doit être conçue de manière à éviter la propagation du feu et des fumées dans tout local autre que celui où le feu a pris naissance :

- Mise en place de clapet CF (art. CH.42)
- Fonctionnement permanent du ventilateur (art.CH.43)
- Si VMC Gaz, fonctionnement permanent du ventilateur + Dispositif de sécurité collectif
 - Conduit M 0 + gaine => CFt 60 minutes maxi.
 - Trappe M0, PF ½ h.
 - Trémies et percements rebouchés.
 - *Les conduits collectifs ne doivent pas traverser les locaux à sommeil.*
 - Les conduits desservant les locaux accessibles au public *ne doivent pas traverser les locaux à risques importants.*
 - Si les moteurs des ventilateurs de soufflage sont placés dans le circuit d'air → dispositif thermique coupant l'alimentation électrique.
 - Si écran assurant la SF de la toiture → conduits en acier ne traversant pas l'écran et ventilateur hors plénum.
 - VMC inversée : extracteur dans un local à risques moyens ou à l'extérieur du bâtiment.
 - VMC double flux : pas de possibilité de mélange d'air extrait et d'air insufflé au niveau de l'échangeur en cas d'incendie.

CH.41

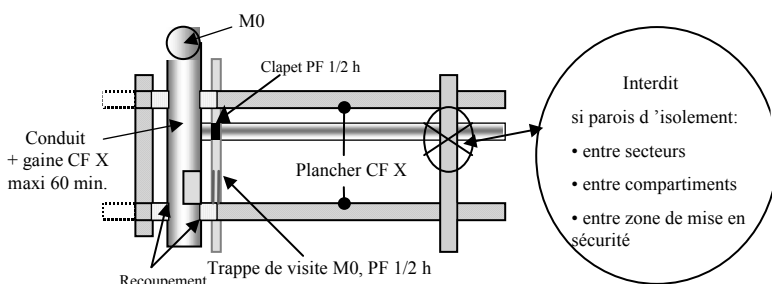
Mise en place de clapets



CH.42

- Conduits horizontaux équipés de clapets CF ½ h au droit des parois d'isolement entre secteurs, entre compartiments, et au droit des zones de mise en sécurité;
- Clapets autocommandés par déclencheur thermique à 70°C, facilement contrôlables et remplaçables et conformes NF S 61-937;
- *Pas de clapets sur les conduits collectifs en VMC Inversée (air circule du haut vers le bas).*

Fonctionnement permanent du ventilateur



Ventilateur maintenu en fonctionnement permanent par :

- alimentation électrique de sécurité, ou dérivation issue directement du tableau principal et sélectivement protégée
- câbles CR 1
- si simple flux, ventilateur « 400° ½ h »
- conduits horizontaux en acier, écart au feu de 7 cm

CH.43



LIVRET D'ACCEUIL DES STAGIAIRES

